

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

---

27 NOVEMBRE 2008

---

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008<sup>(1)</sup>

—

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE, DE  
L'AUDIOVISUEL, DE L'AIDE À LA PRESSE ET DU CINÉMA  
PAR **MM. ALAIN ONKELINX ET PHILIPPE FONTAINE.**

—

---

(1) Voir Doc. n°609 (2008-2009) n°1 à 3.

## MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma a procédé, au cours de sa réunion du 27 novembre 2008 (2), à l'examen du Projet de décret contenant le deuxième ajustement général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 (Doc. 609 (2008-2009) n°1).

### 1 Exposé introductif de Mme la ministre Laanan

C'est la dixième fois (si l'on compte les ajustements) que la ministre se présente devant la Commission pour défendre les budgets des matières culturelles et audiovisuelles. Dix occasions qu'elle a eu de dire combien ces matières étaient importantes et que les budgets qui les financent étaient en constante évolution.

Pour le deuxième ajustement 2008, il s'agit d'une opération purement technique qui enregistre les redistributions intervenues en cours d'exercice (dont le transfert des 38 millions de moyens pour l'emploi socioculturel vers les allocations de base fonctionnelles et la redistribution de 1 million de crédits du plan Magellan vers la SONUMA).

Le deuxième ajustement 2008 anticipe également le financement de la Fondation « Mons 2015 » à hauteur de 1,5 millions qui sont compensés en 2009. Ces moyens ont été pris également

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

Mme Bonni, M. Ficherouille, M. Janssens, M. Milcamps, M. Onkelinx, M. Pirlot

Mme Cassart-Mailleux, M. Fontaine, M. Meurens, M. Miller (Président), M. Wahl

M. Di Antonio, M. Langendries, M. Procureur

On assisté aux travaux de la Commission :

Mme Bertieaux, Mme Bouarfa, M. du Bus de Warnaffe, M. Elsen, Mme Fassiaux-Looten, M. Meureau : membres du Parlement

Mme Laanan, Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel

M. Ankaert, directeur de cabinet de Mme la ministre Laanan

Mme Lahaye, directrice de cabinet adjointe de Mme la ministre Laanan

M. Vosters, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Laanan

M. Breckpot, conseiller budgétaire de Mme la ministre Laanan

M. Tarabella, Ministre de la Jeunesse et de l'Enseignement de promotion sociale

M. Voisin, directeur de cabinet adjoint de M. le ministre Tarabella

M. Duriau, collaborateur au cabinet de M. le ministre Tarabella

Mme Drèze, experte du groupe PS

Mme Kempeneers, experte du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

Mme Bernard, experte du groupe cdH

Mme Tilman, experte du groupe cdH

à Magellan qui connaît un retard de mise en œuvre par la RTBF.

Ainsi, les comptes 2007 montrent que la FREY et la FERI n'ont investi qu'un peu plus de 4,5 millions et disposent de liquidités pour presque 25 millions. Qu'elles placent certes et qui rapportent des produits financiers. Mais le Gouvernement dans son ensemble a estimé que la Communauté française pouvait, sans mettre en péril le plan d'investissement, retarder son financement en réduisant ses apports de 2,5 millions en 2008 et de 2,3 millions en 2009.

### 2 Exposé de M. Grimau, Premier Contrôleur à la Cour des Comptes

Dans le cadre de sa mission d'information en matière budgétaire, fondée sur les dispositions de l'article 16 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, la Cour des comptes transmet au Parlement de la Communauté française ses commentaires et observations sur les projets de décret contenant le second ajustement du budget de l'année 2008 et le budget pour l'année 2009.

#### Projet de décret contenant le Second Ajustement du budget général des dépenses 2008

Globalement, les moyens d'action et de paiement augmentent de 1,5 % par rapport aux crédits du premier ajustement du budget. Cette augmentation concerne uniquement les crédits non dissociés.

#### Analyse des programmes

Audiovisuel (DO 25) – Programme 3 – Radio et télévision – AB 81.04.31 – Prises de participation dans la SA Sonuma : 1,0 million EUR

Les crédits inscrits à cette allocation de base sont destinés à financer la participation de la Communauté française au capital de la société anonyme Sonuma. Son capital s'élève à 40,0 millions EUR, détenu à 50 % par la Région wallonne, à 40 % par la RTBF et à 10 % par la Communauté française. Son objet social est la numérisation et la valorisation des archives audiovisuelles de la RTBF. Les apports de la Région wallonne et de la Communauté française seront effectués en numéraire (20,0 millions EUR pour la Région et 4,0 millions EUR pour la Communauté française). La RTBF apporte en capital la propriété de ses supports d'archives ainsi que du matériel pour une valeur conventionnelle de 16,0 millions EUR.

### 3 Exposé de M. le ministre Tarabella

M. le ministre indique qu'aucun article budgétaire et tableaux budgétaires relatifs à ses compétences n'a fait l'objet de cet ajustement.

### 4 Discussion et examen des articles

M. Wahl souhaite faire une constatation en ce qui concerne la RTBF, il y a à nouveau une diminution en ce qui concerne le Plan Magellan. Il a bien entendu la ministre et la remercie des explications très précises qu'elle a fournies à cet égard-là. Il n'en reste pas moins qu'il partage avec M. Fischerouille une inquiétude quant au suivi de ce plan. Verra-t-on un jour ces investissements aboutir ? Même s'il peut comprendre les problèmes et ne cherche pas les responsabilités, ces investissements étaient prévus et ils sont nécessaires. Il a l'impression que cela va induire un ralentissement important pour la RTBF.

Il n'y a pas de remarques et commentaires de la part des commissaires sur les articles et tableaux budgétaires soumis à examen.

### 5 Votes

Par 11 voix contre 4, la Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma recommande l'adoption par la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2008 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Confiance a été faite au Président et aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,	Le Président,
A. ONKELINX	R. MILLER

P. FONTAINE